Conseil Municipal de Salaise sur Sanne

Relevé de décisions

Le Conseil Municipal de SALAISE SUR SANNE s'est réuni le lundi 19 octobre 2015, à 19 heures, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jackie CROUAIL, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27 (22 présents, 5 pouvoirs)

Date de convocation du Conseil Municipal : le mardi 13 octobre 2015

PRESENTS : MM Jackie CROUAIL, Gilles VIAL, Gérard PERROTIN, Mme Dominique GIRAUD, MM Fernand FRANCES, Nicolas CHARREL, Mme Michèle BET, Mr Jean-Paul CALDART, Mmes Christine BION, Michèle SARRAZIN, Mr François RIGOUDY, Mme Marie SIMONNET, Mr Gilbert DUBOURGNON, Mmes Christine ROBIN, Sabine VERIS, Martine ESCOMEL, MM Xavier AZZOPARDI, Paul GAONA, Philippe GALLARD, Mme Sandrine SEYSSEL, MM Aurélien GENOSY, Yassine ID NASSER MEDJANI.

EXCUSES AVEC POUVOIR : Mme Roselyne MEDINA à Mr Gérard PERROTIN
Mme Françoise BUNIAZET à Mr Gilles VIAL
Mme Valérie BONO à Mme Marie SIMONNET
Mme Véronique BOUTEILLON à Mme Sandrine SEYSSEL
Mr Nicolas LO à Mme Michèle SARRAZIN

Mme Michel BET a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

Le Conseil Municipal délibère sur les dossiers suivants :

N° 71/2015

Adoption du relevé de décisions du conseil municipal du 7 septembre 2015

Document **approuvé à l'unanimité des présents et représentés, soit 27 votes (22 présents, 5 pouvoirs).**

Congrès des Maires

N° 72/2015

Ordre de mission pour le congrès des Maires

Le percepteur exige qu'une délibération pour mission spéciale désigne les élus participants au congrès des Maires du 17 au 19 novembre 2015. Les élus de Salaise ont encadré la participation à ce congrès :

- ✓ 5 adjoints maximum par an, à organiser entre eux ;
- ✓ 2 conseillers maximum par an, une seule fois par mandat.

En 2014 les élus ayant participé au congrès sont Mmes Françoise BUNIAZET, Michèle SARRAZIN et Mr Gérard PERROTIN.

A ce jour le secrétariat administratif a enregistré la demande de Mme Françoise BUNIAZET.

Les élus intéressés doivent en faire part lors de la séance du 19 octobre 2015 afin que le conseil municipal puisse délibérer pour autoriser les élus à participer au congrès des Maires.

Aucune autre demande n'est exprimée. La candidature de Mme Françoise BUNIAZET est validée à l'unanimité des présents et représentés, soit 27 votes (22 présents et 5 pouvoirs).

🕮 Finances

N° 73/2015

Attribution de l'indemnité de conseil au receveur municipal

Votée d'habitude à 100 % elle représente 1 876,95 € pour l'année 2015 ; elle est basée sur la moyenne des dépenses des exercices 2012 à 2014. Il convient de délibérer pour en décider l'attribution à Mr Robert GRAND.
En 2014, le montant de l'indemnité était de 1 896,80 €.

Décision approuvée à l'unanimité des présents et représentés, soit 27 votes (22 présents, 5 pouvoirs).

N° 74/2015

Subventions exceptionnelles

TEC

La collectivité organise le 5 décembre 2015 une fête de l'hiver destinée à la population. Le bureau municipal propose de confier l'organisation technique de cette fête à l'EPCC TEC, et de lui attribuer une subvention exceptionnelle de 18 916 € pour la réalisation. Le conseil municipal doit délibérer pour la signature de la convention et le versement de la subvention.

Décision approuvée à l'unanimité des présents et représentés, soit 27 votes (22 présents, 5 pouvoirs).

CONSCRITS DE SALAISE

L'association des Conscrits de Salaise a organisé une vogue le 19 septembre 2015 et sollicite la collectivité pour une aide financière concernant la prise en charge des frais de fonctionnement. Le bureau municipal du 10 septembre propose l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 1 500 €.

Il semblerait que le foyer Laurent Bouvier ait été rendu dans un état inacceptable. A vérifier : le versement d'une caution, le règlement intérieur, les états des lieux.

Dans ce contexte, la décision de versement de la subvention est reportée au prochain conseil municipal.

N° 75/2015

Tarification et inscription au cours de couture

Le bureau municipal du 24 septembre 2015 propose d'augmenter d'un euro la cotisation annuelle des cours de couture pour l'année 2015/2016.

Cotisation annuelle	2011/2012/2013	2013/2014/2015	**2015/2016**
Adultes	38 €	39 €	**40 €**
Enfants	22 €	23 €	**24 €**

Décision approuvée à l'unanimité des présents et représentés, soit 27 votes (22 présents, 5 pouvoirs).

Personnel communal

Modification de la grille des emplois communaux

N° 76/2015

Renouvellement du contrat de l'auteur vacataire qui réalise des ateliers d'écriture à la médiathèque

Dans le cadre des ateliers d'écriture programmés à la médiathèque de novembre 2015 à juin 2016, il est proposé de renouveler l'intervention d'un auteur pour animer ces séances. Le bureau municipal en date du 8 octobre 2015, propose de valider la prestation au coût horaire de 90 € brut (identique en 2014), en considérant qu'un atelier dure 3,5 heures, à raison d'un à deux ateliers par mois. Le remboursement des frais de déplacement sera pris en charge sur présentation de justificatifs.

Décision approuvée à l'unanimité des présents et représentés, soit 27 votes (22 présents, 5 pouvoirs).

N° 77/2015

Création d'un poste d'adjoint administratif 2ème classe – suppression d'un poste de rédacteur

Un agent du service urbanisme occupe un poste de rédacteur sur un statut contractuel (poste créé en 2012).

Le bureau municipal en date du 10 septembre propose le recrutement de cet agent sur un poste d'adjoint administratif 2ème classe (statut titulaire).

En conséquence, il convient de créer un poste d'adjoint administratif 2ème classe à temps complet, et de supprimer le poste de rédacteur, avec effet au 1er novembre 2015.

Décision approuvée à l'unanimité des présents et représentés, soit 27 votes (22 présents, 5 pouvoirs).

Contrat d'apprentissage – renouvellement de la délibération du 25 juillet 2011

N° 78/2015

L'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 25 ans (sans limite d'âge supérieure d'entrée en formation concernant les travailleurs handicapés) d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration. Cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre.

Ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises.

Sur ces bases, le bureau municipal a examiné la demande d'un jeune souhaitant préparer le BTS Communication et industries graphiques, spécialité produits graphiques.

A l'appui de l'avis favorable du bureau municipal et du Comité Technique, il est demandé au conseil municipal de délibérer sur la possibilité de recourir au contrat d'apprentissage, dès la rentrée scolaire 2015, avec un maximum d'un contrat en cours.

Décision approuvée à l'unanimité des présents et représentés, soit 27 votes (22 présents, 5 pouvoirs).

🕮 Urbanisme

N° 79/2015

Cession à titre onéreux de parcelles communales au profit de la société Isère Aménagement

Dans le cadre du développement du projet Inspira (Zone Industrialo-Portuaire de Salaise / Sablons), Isère Aménagement, concessionnaire et aménageur de la zone, pour le compte du syndicat mixte de la ZIP, est chargé d'acquérir une partie du foncier nécessaire au projet.

Parmi les terrains inclus dans le périmètre du projet, l'aménageur souhaite se porter acquéreur des parcelles communales suivantes :

- ✓ D'étroites bandes de terrains, délaissées ou en bordure de voirie, représentant 11 824 m² de surface, classées en zone UY ou 2AUY au PLU, grevées pour la plupart de servitudes (PPRT, PPRI, canalisations de transport de matières dangereuses, lignes électriques haute tension), pour un montant total de 59 120 €.

  Le prix d'acquisition proposé par Isère Aménagement est conforme au prix estimé par le service des domaines, dans les avis demandés par la commune en 2013 et le syndicat mixte en 2014.

- ✓ D'un terrain, correspondant au chemin communal situé entre la voie ferrée du Paris-Lyon-Marseille et celle desservant Eurofloat, délimité par le gué de la Sanne au Nord et la commune de Chanas au Sud, déclassé du domaine public de la commune, par délibération du 07/09/2015, pour une surface d'environ 3 423 m², à confirmer par document d'arpentage.

  Le prix proposé par la société concessionnaire de la ZIP est de 3 000 €, conformément à l'avis rendu par France Domaine en mars 2014.

Le montant global d'acquisition pour l'ensemble de ces parcelles est de 62 120 €, pour une surface totale de 15 247 m².

Il a été convenu que les frais liés à l'acte notarié et au document d'arpentage seraient pris en charge par Isère Aménagement.

Le bureau municipal du 26 juin 2015 a donné un avis favorable pour cette cession.

Décision approuvée à l'unanimité des présents et représentés, soit 27 votes (22 présents, 5 pouvoirs).

🕮 Voirie

N° 80/2015

Demande de financement au SEDI pour les travaux d'éclairage public rue du Prieuré et de cession des Certificats d'Economie d'Energie (CEE)

Dans le cadre des travaux d'éclairage public effectués au Prieuré, la collectivité peut solliciter une aide auprès du SEDI. Cette aide pourra être versée sur l'année 2016.

De plus, l'aide financière est conditionnée à la cession des certificats d'économie d'énergie (CEE) générés par ces travaux au SEDI.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le maire à signer la convention de répartition des CEE avec le SEDI et de porter une attention particulière à la performance des équipements installés. Le conseil municipal doit également autoriser le maire à solliciter une aide financière auprès du SEDI.

Décisions approuvées à l'unanimité des présents et représentés, soit 27 votes (22 présents, 5 pouvoirs).

Affaires scolaires

N° 81/2015

Représentation de la commune en conseils d'école

La commission des affaires scolaires propose au conseil municipal de passer les actuels suppléants en titulaires et le titulaire en suppléant (voir tableau ci-dessous).

Délégués aux conseils d'école		
Ecoles	**Titulaires**	**Suppléants**
Maternelle Picasso	Aurélien **Genosy**	Nicolas **Charrel**
Primaire Floréal	Sandrine **Seyssel**	Nicolas **Charrel**
Maternelle Joliot-Curie	Nicolas **Lo**	Nicolas **Charrel**
Primaire Joliot-curie	Nicolas **Lo**	Nicolas **Charrel**

Cela permettra aux écoles de disposer d'un référent, conseiller municipal, relais de proximité des informations, problèmes ou autre. Ce dernier fera le lien avec les services et l'équipe municipale.

Décision approuvée à l'unanimité des présents et représentés, soit 27 votes (22 présents, 5 pouvoirs).

Publié le 23 octobre 2015